

Votants : 79 Convocation du Conseil d'Agglomération : le 4 décembre 2015 Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 15 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – CONVENTION PORTANT MUTUALISATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION EXTERNE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET DE LA VILLE DE NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAULT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir :</u>

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jérôme BALOGE, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Alain GRIPPON à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Yvonne VACKER, Dominique JEUFFRAULT à Christine HYPEAU, Guillaume JUIN à Luc DELAGARDE, Gérard LABORDERIE à Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Alain LIAIGRE à Rabah LAICHOUR, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Céline VALEZE à Stéphane PIERRON

Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Romain DUPEYROU, Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY, Elmano MARTINS, Marcel MOINARD, Nathalie SEGUIN

<u>Titulaires absents excusés :</u>

Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – CONVENTION PORTANT MUTUALISATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION EXTERNE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET DE LA VILLE DE NIORT

Monsieur Jérôme BALOGE, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-4-2 et L.5211-39-1;

Vu la loi n°83-634, du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53, du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2010-1563, du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58, du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'avis du comité technique de la Ville de Niort du 12 novembre 2015,

Vu l'avis du comité technique de la CAN en date du 24 novembre 2015,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de la Ville de Niort en date du 25 novembre 2015.

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 8 décembre 2015,

Vu l'avis du CHSCT de la Ville de Niort du 18 novembre 2015,

Vu l'avis du CHSCT de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 2 décembre 2015,

Considérant que le dispositif introduit par l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu de la loi n°2010- 1563 du 16 décembre 2010 modifiée, permet à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences,

En application de l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, la création de ce service fait l'objet de l'établissement d'une fiche d'impact décrivant, notamment, les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents, cette fiche d'impact accompagne la présente convention.

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de leurs activités de communication externe respectives en créant à cet effet, un service commun à l'échelon communautaire dénommé « service de communication communautaire ».

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20151214-c2-12-2015-Al Date de télétransmission : 21/12/2015 Date de réception préfecture : 21/12/2015 Ce service commun permettra d'assurer les actions de communication externe utiles au territoire, de prendre en charge l'ensemble des enjeux en termes de diffusion d'informations, d'image et d'attractivité du territoire. Il devra faciliter la modernisation des outils, en maîtrisant les coûts, en développant les partenariats externes avec les directions de la communication des grands acteurs publics et privés et en valorisant au mieux les compétences des agents.

La création de ce service commun permettra d'assurer l'ensemble des actions de communication externe pour le compte de la commune et de l'agglomération tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation à terme d'économies d'échelle.

Considérant que la convention règle les différents aspects nécessaires à l'organisation de cette mise en commun notamment les aspects relatifs aux moyens humains et matériels, à la répartition des coûts, à la fixation d'un bilan annuel assuré par un comité de suivi qu'il conviendra de désigner.

Considérant que cette mutualisation a vocation à s'élargir aux communes de la CAN en fonction des demandes et de leur instruction.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

 Autoriser le Président à signer la convention de création du service commun de mutualisation des activités communication externe jointe en annexe et tout document y afférent.

Motion adoptée par 67 voix Pour et 12 voix Contre, Abstention : 0.

Pour: 67 Contre: 12 Abstention: 0 Non participé: 0

Jérôme BALOGE

Président